

Département  
DU NORD

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Arrondissement  
DE LILLE

LE MAIRE D'OSTRICOURT

Ville  
D'OSTRICOURT

ARRETE DU MAIRE N°2025/044

20 Place de la République  
59162 OSTRICOURT

Portant réglementation temporaire du  
stationnement et de la circulation du  
Jeudi 8 mai 2025.

Tél : 03.27.94.40.60  
Fax : 03.27.94.58.60

Nous, Maire de la Commune d'OSTRICOURT,

Vu le Code général des collectivités territoriales et ses articles L 2212-1 et suivants,

Vu le Code de la Route,

**Considérant** qu'il y a lieu pour la bonne organisation de la Commémoration de la victoire de 1945 du jeudi 8 mai 2025 et pour la sécurité des usagers des voies publiques, de réglementer la circulation et le stationnement à l'occasion de cette manifestation,

**Considérant** l'intérêt général,

### **ARRETONS**

**ARTICLE 1** : Afin de permettre le bon déroulement du défilé le jeudi 8 mai 2025 entre 10h30 et 12h30 et de préserver la sécurité des participants, des déviations seront mises en place. Durant le cortège, la circulation sera perturbée.

**ARTICLE 2** : A l'occasion de cette manifestation, les participants emprunteront l'itinéraire suivant :

- Départ Place de la Mairie
- Rue Jean-Jaurès
- Rue Gustave Delory jusqu'au Monument aux Morts (cérémonie)
- Rue de l'Égalité
- Cimetière (cérémonie)
- Rue Florent Evrard – Le temps du défilé.

**ARTICLE 3** : La circulation et le stationnement seront interdits face à la mairie et à proximité du Monument aux Morts du n° 154 au n° 194 de la rue Gustave Delory, à compter du mercredi 7 mai à 20h jusqu'au jeudi 8 mai à

13h. Au cours de la cérémonie, une déviation sera mise en place rue Léon Gambetta.

**ARTICLE 4** : Tout stationnement sera interdit face à la Mairie dans l'attente du départ du cortège.

**ARTICLE 5** : Les services techniques installeront des barrières à proximité du Monument aux Morts et face à la Mairie afin d'y garantir la sécurité lors de la cérémonie.

**ARTICLE 6** : Monsieur le Commandant de la Brigade de la Gendarmerie, Monsieur l'Agent de surveillance des voies publiques, Monsieur le Directeur Général des Services de la Commune d'OSTRICOURT sont chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à OSTRICOURT, le 24 avril 2025

Le Maire,



Bruno RUSINEK



Le,

**Bruno RUSINEK, Maire**

**Objet : Invitation à la Commémoration du 8 mai**

Affaire suivie par :

**Nathalie Lainscek**

Tél. 03 27 94 40 64

Monsieur, Cher Collègue,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer le **Judi 8 mai** prochain à la **Cérémonie Commémorative de l'Armistice 1945**.

Vous trouverez, ci-après, le programme de cette manifestation de témoignage et de considération pour le Monde Combattant.

**10h45 Rassemblement** devant la Mairie

**11h Départ du Défilé** par la Rue Jean Jaurès, Gustave Delory et arrivée **au Monument aux Morts**.

- Salut à l'emblème
- Hymne Polonais
- Marseillaise
- Lecture du message de la Fédération ACPG
- Allocution de Monsieur le Maire
- Dépôt de gerbes
- Minute de recueillement
- Marseillaise avec la participation des enfants des écoles

**11h45 Départ du cortège** pour la **Cérémonie au cimetière**

- Dépôt de gerbes
- Minute de silence
- Chant des partisans
- Marseillaise

**12h15 Retour au Foyer Raoul Papin** pour le **Vin d'honneur** offert par la Municipalité

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, Monsieur et Cher Collègue, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,



Bruno RUSINEK